

## CODE D'ÉTHIQUE

En tant que hauts fonctionnaires de la Ville, les directeurs généraux, directeurs généraux adjoints, directeurs d'arrondissement et directeurs d'arrondissement adjoints membres de l'ADGMQ adhèrent aux valeurs inscrites dans le code, à savoir : intégrité, respect, transparence et loyauté. Ils expriment ainsi leur fierté envers leur profession, et s'engagent à adopter une conduite professionnelle inspirée des valeurs énoncées dans le code. Par ailleurs, leur adhésion fait d'eux un modèle d'inspiration, et ce, autant au sein de la fonction publique qu'au sein de l'ADGMQ.

Par conséquent, la personne occupant un poste à la direction générale :

- Soutient une bonne gouvernance locale démocratique et efficace, et adhère pleinement aux principes d'une saine administration.
- Maintient une attitude proactive quant aux enjeux de sa municipalité et fait preuve d'un sens profond de responsabilité sociale comme principal fonctionnaire.
- Soumet au conseil municipal les politiques administratives les plus saines, l'informe adéquatement et voit également à l'exécution de ses devoirs et à la réalisation des pouvoirs de sa charge avec diligence, désintéressement et impartialité.
- S'abstient d'exprimer publiquement un désaccord avec les membres de son conseil.
- Se garde un devoir de réserve sur les dossiers qui touchent, de près ou de loin, la municipalité pour laquelle elle travaille.
- Se laisse guider par un sens de l'intégrité, tant morale qu'intellectuelle, dans toutes ses relations personnelles, professionnelles et publiques.
- S'assure que ses activités personnelles et professionnelles, tant dans son travail qu'à l'extérieur de celui-ci, ne nuisent pas à son efficacité et ne la placent jamais en situation de conflit d'intérêts ou d'apparent conflit d'intérêts.
- Encourage une communication empreinte de courtoisie et de transparence dans l'exercice de ses fonctions.
- Est solidaire envers ses collègues et respecte la réputation de chacun.